Image not found or type unknown

Pere décédé, sa mutuelle muette...

Par **moimeme51**, le **03/09/2013** à **11:14**

Bonjour!

Ayant perdu mon père cet été, et ayant appris qu'il bénéficiait d'une mutuelle avec assurance décès, j'ai envoyé à la mutuelle en question les pièces demandés (attestation mort naturelle, copie livret de famille etc.). Cela fait deux mois, je les ai relancé depuis et toujours rien, aucune nouvelle. D'après une personne de la dite mutuelle, j'ai droit à près de 30 000 euros, dois-je y voir une volonté de leur part de "se les garder" je l'ignore. Mais de rester sourd à mes demandes de renseignement sur la chose, cela est-il franchement l'usage? En bref, comment les contraindre à me répondre, de quoi puis-je les menacer légalement? Merci de m'avoir lu et de m'aider svp!

Bonne journée à toutes et tous!!

SP

Par **youris**, le **03/09/2013** à **11:29**

bjr,
je vous conseille de leur faire une mise en demeure par LRAR en rappelant la situation et vos précédentes démarches infructueuses.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés